

LES FICHES PRATIQUES DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

La vie des réseaux



Aujourd'hui, plus que jamais, l'accès au Très Haut Débit est devenu indispensable aux habitants et aux entreprises.

Le syndicat mixte Haute- Garonne Numérique, le Conseil Départemental et vos intercommunalités se sont mobilisés, aux côtés de notre délégué Fibre 31 pour déployer la fibre optique sur l'ensemble des communes du territoire d'intervention du syndicat*.

Où que vous résidez, en zone urbaine, rurale ou de montagne, le service public départemental de la fibre apporte l'accessibilité au numérique partout et pour tous. Avec le numérique, nous voulons ancrer notre département dans l'avenir, améliorer la qualité de vie et favoriser notre attractivité. »

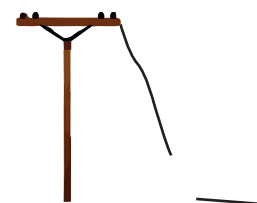
Si vous souhaitez plus de renseignements sur les éléments contenus dans cette fiche pratique, contactez-nous par mail à contact@hautegaronnenumérique.fr.

*Haute-Garonne Numérique intervient uniquement sur le territoire de 17 intercommunalités et 548 communes. Son action concerne plus de 500 000 habitants. Dans les communes adhérentes à Toulouse Métropole, dans les villes de Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville-Saint-Agne ce sont les opérateurs qui assurent directement le déploiement de la fibre optique.

1 Vous êtes témoin d'un dommage réseau, que faire ?

Les incidents réseaux doivent être signalés sur fibre31.fr, rubrique « je constate un défaut sur le réseau » ou directement sur dommages-reseaux.altitudeinfra.fr.

Si la fibre utilise une infrastructure d'Orange, il faut aussi déclarer le dommage sur l'adresse suivante : <https://dommages-reseaux.orange.fr>.



Si ce message s'affiche, merci de ne pas en tenir compte et de continuer la démarche.

Le savez-vous ?

Orange n'est pas l'opérateur qui a déployé la fibre dans cette commune : il s'agit de **Fibre 31**, à qui vous devrez peut-être vous adresser pour signaler un dommage si le matériel n'est pas affiché sur la carte ou n'appartient pas à Orange



A savoir : Le câble optique est visible et posé sur des supports métalliques au-dessus du réseau cuivre. Les poteaux Fibre 31, quant à eux, ont une étiquette blanche et les poteaux de l'opérateur historique une étiquette bleue.

2 Vous construisez un nouveau logement ou bâtiment, que faire ?

Afin de référencer votre nouvelle construction, nous vous invitons à informer les équipes de Fibre 31 :

- via le le lien <https://renseignementsfibre.altitudeinfra.fr/eligibilite/dsp/TLA00> pour le référencement d'un nouveau logement
- par mail à l'adresse promoteurs@fibre31.fr pour un projet collectif à destination de promoteurs
- par mail à l'adresse logementneuf@fibre31.fr pour un nouveau logement à destination des services de l'urbanisme